



RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

sur le projet Chronorama

(Du 27 novembre 2024)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le Conseil communal a été sollicité par le Musée d'horlogerie pour prélever Fr. 30'000.- du Fonds « Musée d'Horlogerie du Château des Monts, legs » afin finaliser le budget pour la mise en place du projet Chronorama.

Ce fonds a été constitué suite à l'acceptation par le Conseil général, en avril 2005, de la donation faite par la Fondation du contrôle des ouvrages d'or et d'argent du Locle, pour un montant de Fr. 74'000.-¹ et du legs de Feu Monsieur Maurice Edouard Ducommun en faveur du Musée d'horlogerie du Château des Monts, pour un montant de Fr. 95'815.64.-², en août 2010.

L'arrêté de 2005 mentionnait les conditions d'utilisation de ce legs, stipulant que le Conseil communal peut prélever une dépense dans le cadre de ses compétences financières mais qu'il doit présenter un rapport au Conseil général lors de la séance suivant sa décision.

Le solde de ce Fonds avant ce prélèvement se monte à Fr. 86'779.79.

2. Situation

Au troisième étage du Musée l'espace d'exposition « Le temps chronométrique » s'est avéré, au fil du temps, peu adapté au grand public et en particulier au jeune public.

¹ Annexe 1

² Annexe 2

Le comité du Musée d'horlogerie du Locle a donc lancé le projet de rénover cette partie du Musée pour en faire un lieu plus accessible au grand public mais aussi intéressant pour les connaisseurs. Le rapport du Musée d'horlogerie³ décrit ce magnifique projet et son budget.

Le projet est en voie de réalisation mais il manque encore Fr. 30'000.- pour boucler un budget total de Fr. 180'000.-.

Aussi, dans sa séance du 30 octobre 2024, le Conseil communal a validé cette demande pour libérer ces Fr. 30'000.-.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le président,	Le chancelier,
A. von Allmen	P. Martinelli

³ Annexe 3

**ARRETE**

concernant l'acceptation d'un don et la constitution d'une réserve affectée en faveur du
Musée d'horlogerie du Château des Monts

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu le rapport du Conseil communal du 6 avril 2005,
Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le Règlement du Conseil d'Etat sur les finances et la comptabilité
des communes (RFC) du 18 mai 1992,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accepter, avec reconnaissance, la donation d'un montant de Fr. 74'000.-- faite par la Fondation du contrôle des ouvrages d'or et d'argent du Locle à la commune.
- Art. 2.- En application de l'article 39 du Règlement sur les finances et la comptabilité des communes du 18 mai 1992 (RFC), il est institué une réserve affectée, dénommée "Réserve Musée d'horlogerie - restauration", qui figurera au bilan sous compte 02.280.005.
- Art. 3.- Cette réserve est constituée par le capital de la donation ci-dessus acceptée de Fr. 74'000.--, et alimentée par les intérêts de ce capital.
- Art. 4.- ¹Les prélèvements à la réserve sont décidés soit par le Conseil général lors du vote des crédits, soit par le Conseil communal lorsqu'il engage une dépense dans le cadre de ses compétences financières.
²Dans ce dernier cas, le Conseil communal fait rapport au Conseil général lors de la séance suivant sa décision.
³Ces prélèvements devront être opérés uniquement en faveur du Musée d'horlogerie du Château des Monts, et plus spécialement au profit (prioritairement mais non pas exclusivement) de l'atelier de restauration; le comité du Musée d'horlogerie sera consulté.
- Art. 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le 20 AVR. 2005

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente:

Un secrétaire:

C. Darcey

M. Zurbuchen



**ARRETE**

concernant l'acceptation d'un legs et l'alimentation d'une réserve affectée
en faveur du Musée d'horlogerie du Château des Monts

Le Conseil général de la Commune du Locle
Vu le rapport du Conseil communal, du 7 juillet 2010
Vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964
Sur la proposition du Conseil communal

Arrête :

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accepter le legs de Feu Maurice Edouard Ducommun, d'un montant de Fr. 95'815.64 en faveur du Musée d'horlogerie du Château des Monts.
- Art. 2.- Le montant de Fr. 95'815.64 alimentera la réserve affectée du Musée d'horlogerie du Château des Monts qui figure au bilan sous compte 02.280.005.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Le Locle, le 25 AOUT 2010

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Le secrétaire,

A. Perez-Graber

F. Bolliger





PROJET CHRONORAMA

DESCRIPTIF DU PROJET

Introduction

L'espace d'exposition au 2^e étage du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts a été conçu à la fin du siècle passé avec la volonté de donner aux visiteurs la possibilité de découvrir différents aspects de la notion du temps et des moyens chronométriques pour le mesurer.

Ainsi après une première étape décrivant comment l'Homme peut percevoir le temps au travers de la Nature, de l'Univers et des diverses étapes de la Vie, suivent une série de vitrines consacrées au « Temps chronologique », soit aux différents calendriers que l'Homme a utilisés pour interpréter le passage du Temps, avec en regard une série d'instruments de mesure du temps non mécaniques.

D'autres espaces sont consacrés aux horloges, depuis les horloges de clochers aux régulateurs de grande précision, ainsi qu'à la formation professionnelle.

L'espace d'exposition « Le Temps chronométrique », qui fait l'objet de la présente demande de soutien financier, a été conçu de manière à présenter aux visiteurs dans 11 vitrines consécutives l'évolution technique et esthétique des instruments chronométriques entre le XVI^e siècle et la période contemporaine, passant des montres mécaniques les plus anciennes aux instruments électroniques et atomiques. Des écrans vidéos présentent également de manière animée le fonctionnement de certains organes de la montre mécanique.

Espace d'exposition « Le Temps chronométrique »

Situation actuelle

Cet espace très riche en pièces de collection et en informations a été d'un grand intérêt pour les connaisseurs et les visiteurs éclairés. Mais après plusieurs années, il se révèle d'un accès difficile pour le public non averti par la densité des pièces exposées ainsi que par des informations et une référence chronologique pas toujours très claires. L'accès à cet espace d'exposition est en particulier difficile pour les jeunes générations.

De manière générale, les pièces exposées sont mal mises en valeur et mal identifiées. L'espace des vitrines est mal utilisé. La logique de progression temporelle et d'identité technique et de style (décoration) est peu claire. L'éclairage est insuffisant et technologiquement dépassé. Les animations des écrans vidéo sont sans rapport direct avec les pièces exposées. De manière globale, le contenu des vitrines communique mal et est peu accessible, et le concept de la présentation est dépassé. Pour un public de visiteurs non spécialiste, cet espace d'exposition riche en informations est peu attractif.

Objectifs du projet

Par le choix de pièces en lien direct avec le thème de l'espace d'exposition et par une muséographie contemporaine et attractive, l'objectif du projet est de conserver l'intérêt des visiteurs spécialisés tout en étant captivant également pour le public en général, y compris le jeune public. Le but sera atteint par une présentation dynamique mettant en évidence de

manière claire les liens entre la technique, l'esthétique, l'évolution de la chronométrie, l'histoire et le rôle des créateurs horlogers, avec un soin tout particulier apporté à la disposition des pièces dans les vitrines, l'éclairage, la présentation graphique et iconographique, ainsi que l'illustration du propos au moyen d'animations vidéo et de dispositifs interactifs.

Étapes du projet

- Inventaire et documentation des pièces actuellement exposées.
- Établissement d'une ligne directrice avec assistance d'experts.
- Établissement d'un concept scénographique avec assistance de spécialistes.
- Basé sur les documents disponibles, création de scénarios illustrant pour divers types de visiteurs (avertis, non spécialistes, jeune public) l'évolution de la chronométrie.
- Parmi les pièces actuellement exposées et celles disponibles dans les stocks, choix de pièces à exposer dans la nouvelle configuration.
- Rédaction de textes multilingues (traductions), enregistrement de commentaires, réalisation de vidéos.
- Réalisation graphique (textes et graphisme, vitrines).
- Acquisition du matériel nécessaire (supports, équipements audiovisuels, écrans, éléments de décoration, transformation des vitrines, éclairage, etc.).
- Montage des vitrines.
- Impression de la documentation.

Durée du projet

La réalisation du projet se déroule sur 12 mois environ, de juin 2024 à juin 2025.

Publics cibles

La volonté est de rendre l'espace d'exposition attractif à un public plus large qu'actuellement :

- Public profane
- Jeune public
- Élèves et apprentis
- Passionnés d'horlogerie
- Amateurs éclairés
- Professionnels de l'horlogerie.

Structure de l'organisation

Le projet est l'initiative du Comité du Musée d'horlogerie du Locle et son pilotage est confié à un chef de projet bénévole.

Etat actuel du projet

Un groupe de travail constitué de membres bénévoles du Comité du Musée, dont quelques spécialistes de l'horlogerie ancienne et contemporaine, ainsi que le conservateur et la restauratrice du Musée, a déjà effectué un important travail. Il a consisté à établir des lignes directrices pour une nouvelle présentation de l'évolution de la chronométrie (timeline, points cruciaux de l'évolution technologique, acteurs principaux, ...) ainsi qu'une analyse et un tri des pièces actuellement exposées ou en stock.

Parallèlement, des premiers contacts ont été pris avec un muséographe dont le mandat opérationnel a été confirmé en octobre 2024.

Le projet est donc actuellement sur les rails, mais sans encore utiliser les fonds mis à disposition par les donateurs.

Budget estimé

Gestion de projet et prestations propres	CHF 30'000.00
Conception scénographique	CHF 20'000.00
Rédaction et écriture de textes adaptés / cahier de salle	CHF 20'000.00
Réalisation graphisme et production	CHF 20'000.00
Réalisation de vidéos et d'animations techniques	CHF 20'000.00
Écrans et dispositifs audiovisuels	CHF 20'000.00
Matériel et montage vitrines	CHF 40'000.00
Traductions	CHF 10'000.00
	<hr/>
	CHF 180'000.00

Plan de financement

Prestations propres :	CHF 30'000.00
Bureau cantonal du contrôle des métaux précieux 2300 La Chaux-de-Fonds :	CHF 20'000.00
Fondation WatchAcademy :	CHF 30'000.00
Fondation Philanthropique Famille Sandoz :	CHF 50'000.00
Fondation Ernst Göhner :	CHF 20'000.00
Total disponible actuellement :	CHF 150'000.00
Solde à financer :	CHF 30'000.00

Il est prévu que ce solde de CHF 30'000.- soit prélevé, selon accord du Conseil communal du 8 novembre 2024, sur le Fonds pour la conservation des ouvrages d'or et argent et Legs Ducommun, fonds à disposition des activités du musée.

Le Locle, le 13 novembre 2024